



1691, boulevard Pie-IX, local 405, Montréal (Québec) H1V 2C3

Courriel : rodcdcoordination@yahoo.ca

Téléphone : 514-524-2226

Télécopieur : 514-524-7610

Site web : www.defensedesdroits.com

Consultation du Regroupement des organismes de défense collective des droits et de ses membres (printemps 2015)

SUR UNE ÉVENTUELLE GRÈVE DU COMMUNAUTAIRE POUR UN MEILLEUR FINANCEMENT DES GROUPES

CONJONCTURE ET ENJEUX

En créant le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA), en 1995, puis en adoptant sa politique de reconnaissance et de financement de l'ACA, en 2001, le gouvernement du Québec « place les organismes communautaires au centre des pratiques sociales québécoises et reconnaît leur rôle dans le développement social et économique du Québec tout en maintenant leur autonomie et leur pouvoir d'initiative. (...) Les objectifs généraux que poursuit le gouvernement à travers cette politique visent à (...) valoriser, soutenir et consolider l'action communautaire autonome, notamment les organismes de défense collective des droits »¹.

Dans les faits, depuis tout ce temps, le financement des organismes communautaires a évolué différemment, selon les secteurs. Deux exemples :

- au milieu des années 2000, le gouvernement libéral de Jean Charest a coupé des subventions importantes aux organismes du secteur de l'environnement;
- au contraire, dans le secteur de la santé et des services sociaux, il y a eu des gains; le financement public au réseau d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, par exemple, a augmenté substantiellement, de même que celui dédié aux organismes « familles »; dans ce dernier cas, cependant, il s'agit moins d'un rehaussement de leur financement à la mission de base, que de l'octroi de nouveaux contrats de services.

Dans le cas des groupes de défense collective des droits, depuis la création du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) et l'implantation du programme de soutien financier à la « promotion des droits », en 2002, leurs subventions à la mission de base ont été légèrement bonifiées à quelques occasions, mais jamais véritablement indexées; et ces bonifications ont été dirigées essentiellement vers les groupes

¹ « L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec — politique gouvernementale » ; MESS ; septembre 2001.

les plus pauvres et vers les quelques organismes qui ont réussi à s'ajouter à la liste des bénéficiaires. À l'heure actuelle, le montant le plus bas versé par le SACAIS à un organisme de défense collective des droits est de 30 000 \$ par année. À noter : l'ajout de nouveaux groupes à la liste des organismes subventionnés est le résultat de pressions politiques importantes et ne fait pas l'objet d'une entente avec le Regroupement des organismes de défense collective des droits (RODCD).

Au cours des derniers mois, les groupes du secteur de la santé et des services sociaux ont mené une campagne pour un meilleur financement, sous le thème « Je soutiens le communautaire ». De son côté — et avec des moyens autrement plus modestes — le RODCD a appelé à des actions pré-budgétaires visant à réclamer un rehaussement du financement, à la hauteur des seuils de revenu calculés par le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)². Jusqu'à présent — et malgré de nombreuses rumeurs défavorables — le programme de soutien à la défense collective des droits du Secrétariat a été maintenu et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a assumé intégralement les protocoles triennaux signés avec les groupes.

Cependant, au nom de la révision permanente des programmes menée par le gouvernement Couillard et des consignes du Conseil du trésor pour attendre l'équilibre budgétaire dès le 31 mars 2015, le MESS a raccourci, de 3 ans à 18 mois, la durée des protocoles récemment renouvelés; ils prendront fin le 31 mars 2016. Au moment d'écrire ces lignes, on n'avait toujours pas l'assurance que les protocoles qui viendront à échéance le 31 mars prochain auront le même traitement.

Par ailleurs, le comité de coordination du RODCD continue de recevoir des échos de l'Assemblée nationale, où des éluEs condamnent ouvertement le financement, par l'État, de groupes qui le contestent sur la place publique... Bref, le financement de la défense collective des droits est menacé.

En ce qui a trait au financement des groupes du secteur de la santé et des services sociaux, on peut penser qu'il est plus à l'abri des coupes, puisque ces organismes accomplissent des tâches qui suppléent à celles mal fournies ou abandonnées par l'État.

Lors de sa dernière assemblée générale, le RODCD a adopté un plan de campagne le menant jusqu'au début de l'automne prochain. Il a aussi décidé de **mener une consultation auprès de ses membres sur l'éventualité et la pertinence d'une GRÈVE DU COMMUNAUTAIRE SUR L'ENJEU DU FINANCEMENT, à un moment jugé opportun**. Le présent document vise à soutenir les organismes nationaux membres du RODCD dans leurs démarches de consultation auprès de leurs propres membres. L'Assemblée générale annuelle du RODCD du **13 mai prochain** sera l'occasion de faire le point sur le sujet et, le cas échéant, de planifier cette action.

² Selon le RQ-ACA, en 2014, pour accomplir sa mission de base, un organisme local devait pouvoir compter sur un revenu minimal de 117 858 \$; la somme était de 159 108 \$ pour un organisme régional et de 279 902 \$ dans le cas d'un organisme national.

POURQUOI UNE GRÈVE DU COMMUNAUTAIRE SUR LE FINANCEMENT ?

Dans le cadre des discussions sur une éventuelle grève sociale contre les mesures d'austérité imposées par le gouvernement Couillard, le 1er mai 2015, des groupes ont souhaité que les revendications sur le financement y soient ajoutées. Pour ceux-ci, la récente décision de réduire la durée des protocoles du SACAIS est le résultat des politiques d'austérité et mérite d'être visible lors de cette grève sociale. Pour d'autres, l'enjeu est relativement marginal, ne touche qu'une fraction des organismes qui se mobilisent pour ce 1^{er} mai de grève et risque de passer inaperçu; pour se donner des chances de faire de réels gains, ils croient qu'il faudrait plutôt faire une campagne spécifiquement sur le sujet.

Des membres du RODCD ont proposé de s'associer au secteur de la santé et des services sociaux (la « gang » de « Je soutiens le communautaire ») et d'organiser une **GRÈVE DU COMMUNAUTAIRE SUR L'ENJEU DU FINANCEMENT**. Les groupes de ce secteur envisagent effectivement une semaine d'actions, en novembre prochain, qui s'inscrit dans une escalade de leurs moyens de pression.

C'EST QUOI UNE GRÈVE DU COMMUNAUTAIRE ?

Une grève du communautaire, c'est la suspension des activités régulières des groupes, dont le service. En lieu et place de ces activités, les groupes organisent des activités de mobilisation et-ou des actions de pression plus « dérangeantes » qu'à l'habitude, sur un objectif commun, qui serait ici, le rehaussement du financement des groupes.

Des exemples :

- diffusion de tracts d'information dans des lieux achalandés (centre d'achat, station de métro, etc.);
- « blocages » des accès à des lieux qui sont importants pour la cause, comme, par exemple, pour des groupes de défense collective des droits, bloquer l'accès au MESS;
- entreprendre une occupation de longue durée du bureau d'une ou d'un éluE directement interpelléE.

Questions à discuter

Partageons-nous la définition proposée d'une grève du communautaire ?

Quelle forme pourrait-elle prendre dans notre milieu ?

La grève du communautaire serait-elle pertinente pour s'opposer aux coupures envisagées par le gouvernement dans le financement des groupes et-ou de sa non-indexation ?

Nous permettrait-elle d'augmenter la pression sur le gouvernement au point d'obtenir, non seulement la reconduction des subventions gouvernementales à la mission de base des

groupes communautaires, mais aussi leur pleine indexation, voire un rehaussement important, à la hauteur des seuils requis, tel que calculés par le RQ-ACA ?

La grève du communautaire est-elle faisable dans le contexte actuel ?

LES CONDITIONS DE RÉUSSITE D'UNE GRÈVE DU COMMUNAUTAIRE

Parmi la population et sans doute une bonne partie des éluEs, les revendications pour un meilleur financement du communautaire soulèvent, au mieux des questions, au pire, de la suspicion, voire une opposition féroce. Pour les uns, le mouvement communautaire reste un grand inconnu et on ne comprend ni son travail, ni l'ampleur de ses besoins. Pour d'autres, il s'agit ni plus ni moins de subventionner « des groupuscules noyautés par des activistes et des « immobilistes » qui empêchent le progrès » (sic).

Dans les rangs même du communautaire, les revendications pour un meilleur financement provoquent souvent gêne et inconfort. Dans le secteur de la défense collective des droits, par exemple, longtemps, on a tenu à associer la lutte pour le financement des groupes aux luttes pour les droits qu'ils mènent. Cette approche a toutefois un sérieux inconvénient parce qu'elle oblige à porter et expliquer simultanément plusieurs enjeux très différents et qui concernent également des interlocuteurs différents. On finit généralement par mettre en lumière l'enjeu le plus sympathique, la défense des droits, mais abandonner dans l'ombre le plus « ingrat », celui du financement.

En tout état de cause, un certain nombre de conditions doivent être rassemblées pour qu'une grève du communautaire, telle que définie précédemment, puisse avoir lieu et être un succès.

- Il faut avoir obtenu l'adhésion du plus grand nombre de groupes communautaires, provenant du plus grand nombre possible de secteurs.
- Les moyens traditionnels de lutte doivent avoir montré leurs limites ; la grève du communautaire doit venir au terme d'un crescendo d'actions, ciblant notamment les gens qui comptent sur les services d'information et/ou d'accompagnement que les groupes livrent habituellement.
- La grève du communautaire doit faire l'objet d'une campagne de communication efficace :
a) avant, pour que l'enjeu soit expliqué et compris autant que possible par la population, pour susciter sa solidarité; b) pendant, pour corriger les interprétations désobligeantes et pour frapper le clou des augmentations revendiquées.

Questions à discuter

Pour parler de grève du communautaire, devons-nous attendre l'adhésion de la majorité :

- a) des organismes communautaires nationaux regroupés au sein du RODCD ?
- b) et/ou des organismes communautaires du secteur de la santé et des services sociaux engagés dans la campagne « Je soutiens le communautaire » ?

c) et-ou des organismes communautaires d'autres secteurs regroupés au sein du RQ-ACA ?

Comment décider si la grève doit être d'une durée limitée (par exemple, une journée fixe) ou illimitée ?

Quelles seraient les actions privilégiées pendant la grève ? Occupations ? Blocages ? Distribution de matériel de sensibilisation et de mobilisation ?

Nos membres sont-ils en accord avec la tenue d'une journée de grève du communautaire à l'automne ? Avec les groupes réunis sous la bannière de « Je soutiens le communautaire » ?

Si non, se mobiliseraient-ils pour d'autres actions ayant un impact aussi important ? Lesquelles ?

Comment décider du bon moment pour déclencher une grève sociale ?

Si seulement les groupes de défense collective des droits déclenchent une grève à l'automne, devrait-on alors parler de grève du communautaire ou d'une journée de mobilisation générale ou d'autre chose ?

De quels outils le RODCD doit-il se doter (journal, tournée d'assemblées publiques, etc.) ?

Comment, les groupes communautaires qui ne pourraient suspendre leurs activités, pourraient participer ? En transformant leurs activités en mobilisations ou en actions dérangeantes ? Quoi d'autre ?

Comment rejoindre la population en général ?